



Mon Expert Devis

Analyse indépendante de devis travaux

Votre Rapport d'analyse




Essentiel

M. Jean MARTIN

Informations générales

Client :	M. Jean MARTIN
Entreprise :	SARL Rénov'Maison
Type de bien :	Appartement
Nature des travaux :	Rénovation complète
Nom du document transmis :	devis-travaux.pdf

Résumé du rapport

 Vérification des mentions légales	<ul style="list-style-type: none">● 6/10 mentions correctes● 4/10 mentions incorrectes ou manquantes
 Vérification des mentions du devis	<ul style="list-style-type: none">● 5/11 mentions correctes● 5/11 mentions incorrectes ou manquantes● 1/11 mentions non exploitées
 Analyse globale du devis	

Vérification des mentions légales

SIRET Présent

Le SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Établissements) est un numéro unique attribué à chaque établissement d'une entreprise en France. Composé de 14 chiffres, il permet d'identifier précisément une structure et son lieu d'activité.

Son importance est majeure : il sert à toutes les démarches administratives, fiscales et sociales, mais aussi à sécuriser les relations commerciales en garantissant l'existence légale d'une entreprise. En résumé, le SIRET est la "carte d'identité" d'un établissement, indispensable pour exercer une activité professionnelle en toute conformité.

N° de TVA intracommunautaire Non présent

Le numéro de TVA intracommunautaire doit figurer sur un devis de travaux dès lors que l'entreprise est assujettie à la TVA. Il permet d'identifier l'entreprise auprès des services fiscaux et des partenaires européens, tout en assurant la transparence et la conformité légale du document.

Sa présence sur le devis est obligatoire et garantit la validité fiscale de la prestation.

Conseil de l'expert : La mention de la TVA intracommunautaire est **ESSENTIELLE** sur votre devis travaux pour vous assurer que l'entreprise est fiscalement en règle.

Mention "Devis" Présent

La mention « Devis » doit apparaître clairement sur un document afin d'éviter toute confusion avec une facture ou un simple bon de commande. Elle garantit au client qu'il s'agit bien d'une proposition de prix, sans valeur de facturation, et engage l'entreprise à respecter les conditions décrites une fois le devis accepté et signé.

En bref : écrire « Devis » sur le document est essentiel pour assurer sa validité et sa transparence.

Raison sociale Non présent

La raison sociale doit figurer sur un devis car elle identifie officiellement l'entreprise qui propose les travaux. C'est une garantie de transparence et de sérieux pour le client, et une obligation légale pour que le devis ait une valeur juridique.

En bref : la raison sociale permet de savoir clairement qui s'engage à réaliser la prestation.

Conseil de l'expert : La mention de la raison sociale est **absolument INDISPENSABLE** sur votre devis travaux pour définir l'entreprise qui réalise les travaux et est responsable de sa bonne exécution.

Statut & Forme juridique de l'entreprise Non présent

La mention du statut et de la forme juridique de l'entreprise (par exemple SARL, SAS, EURL, micro-entrepreneur...) est importante à vérifier sur un devis.

Elle vous indique dans quel cadre légal l'entreprise exerce et vous permet de savoir quelles sont ses

responsabilités et son niveau de protection financière.

Vérifier cette information vous aide à travailler avec une entreprise fiable et en règle.

Conseil de l'expert : Demander à l'entreprise qui a réalisé le devis, d'indiquer les informations légales concernant son entreprise. Qu'il s'agisse d'un auto-entrepreneur ou d'une SARL, vous devez connaître le type de structure qui va s'occuper de votre chantier.

N° d'inscription au Répertoire des Métiers Non présent

Le numéro d'inscription au Répertoire des Métiers (RM) doit apparaître sur un devis lorsqu'il s'agit d'un artisan.

Il atteste que l'entreprise est bien enregistrée comme artisan auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et donc autorisée à exercer légalement son activité.

Ce numéro est une preuve de sérieux et de conformité de l'artisan.

Conseil de l'expert : Votre devis ne comporte pas ce numéro d'inscription au Répertoire des Métiers. Votre artisan/entreprise doit annoter ce numéro sur votre devis afin d'être en règle vis-à-vis de la loi et cela vous confirme qu'il exerce en toute légalité.

Adresse physique de l'entreprise Présente

L'adresse de l'entreprise doit obligatoirement figurer sur un devis.

Elle permet d'identifier clairement le siège ou l'établissement responsable des travaux et offre au client une garantie de sérieux, ainsi qu'un recours en cas de litige.

N° de téléphone Présent

Le numéro de téléphone de l'entreprise doit être indiqué sur un devis.

Il facilite la communication entre le client et le professionnel pour toute question, précision ou suivi de la prestation.

Vous devez disposer d'un point de contact afin d'échanger sur votre devis ou sur vos travaux.

Adresse email Présente

Assurances Présente

La mention des assurances professionnelles (comme la garantie décennale ou la responsabilité civile) est obligatoire sur un devis de travaux.

Elles couvrent les dommages pouvant survenir après la réalisation des travaux et protègent à la fois le client et l'entreprise.

Vérifier les assurances indiquées sur le devis est essentiel pour être couvert en cas de problème.

Vérification des mentions de votre devis

 **Date de création du devis** Présente

La date de création est obligatoire et figure en haut du devis.
Elle permet de situer la proposition dans le temps et d'éviter toute ambiguïté en cas de modification ultérieure des prix ou des conditions.

 **Validité de l'offre** Non présent

La durée de validité du devis doit être indiquée.
Elle précise jusqu'à quelle date les tarifs et conditions proposés restent garantis, après quoi l'entreprise peut les réviser.

Conseil de l'expert : Demander à l'entreprise d'indiquer une date de validité sur le devis. Cela vous permet de savoir d'être sûr que les prix pratiqués sont valides au moment de la signature et que l'entreprise ne va pas augmenter les coûts.


 **Date de début des prestations** Présente

Le devis doit mentionner la date prévue de démarrage des travaux.
Cela fixe un engagement de l'entreprise et permet au client d'anticiper l'organisation du chantier.

 **Délai d'exécution** Non présent

Le délai d'exécution correspond à la durée estimée pour réaliser les travaux.
Il protège le client contre les retards abusifs et engage l'entreprise sur un calendrier.

Conseil de l'expert : Les délais d'exécution sont primordiaux sur le devis. Ils permettent de cadrer la durée de votre futur chantier, à la fois dans l'organisation de votre projet personnel et, dans le cas d'un retard "abusif" de la part de l'entreprise qui réalise les travaux.

 **Détail précis de chaque prestation** Non présent

Un devis doit décrire chaque prestation de manière claire et détaillée.
Cette précision évite les malentendus et permet de comparer plusieurs devis équitablement.

Conseil de l'expert : Un devis trop vague peut entraîner des surcoûts imprévus au moment de la facture. Assurez-vous que chaque prestation soit clairement détaillée afin de comprendre les coûts, ajuster les quantités et identifier les matériaux utilisés.

 **Méfiez-vous des prix globaux ou "en bloc" :** sans détail, il est difficile de savoir ce qui est inclus... ou non.

 **Montant HT/TTC et montant de TVA** Non présent

Le devis doit distinguer les montants hors taxes, la TVA appliquée et le prix toutes taxes comprises.

C'est une exigence légale qui assure transparence et clarté dans la facturation.

Conseil de l'expert : Il existe plusieurs taux de TVA pour les prestations de travaux (5,5%, 10% et 20%). Chacune doit être appliquée dans un cas précis (rénovation, agrandissement, rénovation énergétique...). Avec le détail, vous êtes sûr de payer uniquement ce qui est nécessaire !

Condition de paiement Présent

Les conditions de paiement (acomptes, échéances, solde) doivent être mentionnées. Elles évitent les litiges en fixant clairement le calendrier et les modalités de règlement.

Frais de déplacement Présent

Le devis doit préciser les éventuels frais de déplacement liés à l'intervention. Cela permet au client de connaître le coût réel de la prestation et d'éviter les ajouts imprévus.

Modalités des réclamations et conditions du service après-vente Présent

Ces mentions encadrent la gestion des litiges et définissent les services assurés après la fin des travaux. Elles protègent le client et garantissent un suivi professionnel.

Mention "RGE" Non concerné

La mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) doit apparaître si l'entreprise en bénéficie. Elle ouvre droit, pour le client, à certaines aides financières pour les travaux de rénovation énergétique.

Gestion des déchets Présent

Le devis doit indiquer comment seront pris en charge les déchets issus du chantier. C'est un point important pour la propreté, l'organisation et le respect des obligations environnementales. Il s'agit d'une obligation légale depuis le 1er juillet 2021.

Conseil de l'expert : Demander à l'entreprise de se mettre en conformité sur cette obligation légale. Elle doit mentionner la quantité de déchets estimées, les méthodes de tri ainsi que le lieu de traitement des déchets.

Analyse globale du devis

L'avis de l'expert

Niveau de détail :

Le devis travaux n'est pas assez détaillé concernant les prestations.

Par exemple, l'entreprise a mis un "ensemble" concernant la reprise totale de l'électricité. Il faudrait une version plus détaillée avec le nombre de prises, de lumières, d'interrupteurs... Dans ce cas, l'entreprise a prévu uniquement le minimum réglementaire et vous devrez payer pour avoir des éléments en plus. Avoir le prix par équipement vous permettra d'avoir une estimation plus précise du coût par item.

L'entreprise n'a pas indiqué les références d'équipements utilisés (par exemple pour la salle de bain) mais a inclus le prix des matériaux dans les prestations globales. Demander à l'entreprise d'indiquer des références de fournitures (lavabos, meubles...) afin que vous puissiez regarder si cela correspond à vos envies et à votre budget.

Prix des prestations :

Le prix des prestations semble cohérent avec le prix du marché. Toutefois, en lien avec le point ci-dessus, vérifier le prix des matériaux prévus avec l'entreprise. Des matériaux plus cher que prévu peuvent alourdir votre devis travaux final.

Nous n'avons pas relevé de prix anormalement haut ou bas qui pourrait soulever une inquiétude particulière.

Organisation du devis :

Dans l'ensemble, le devis est clairement organisé et techniquement complet montrant le sérieux et les compétences de l'entreprise. Toutefois, n'hésitez pas à poser des questions à l'entreprise sur les termes techniques de votre devis afin de vous assurer de faire les meilleurs choix (choix de l'isolant, type de parquet...).

Cohérence globale :

Concernant la description des travaux, le devis semble parfaitement cohérent avec la nature des travaux à réaliser.

Point d'attention : Pour le changement de revêtements de sols, l'entreprise n'a pas indiqué de phase de préparation du sol après la dépose du sol actuel ("chape" ou "ragréage"). Pensez à demander à l'entreprise dans quel cas une préparation de sol est prévue afin de vous assurer de ne pas avoir une plus-value une fois le sol existant retiré. Dans ce genre de cas, la mise en place d'une option peut être envisagée et déclenché si besoin.